



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

PJ 17/11 Rev. 6

5 février 2015
Original : anglais

F

Comité des projets
9^e réunion
2 mars 2015
Londres, Royaume-Uni

Grille d'évaluation des projets

Contexte

Le document ci-joint contient des propositions de révision de la grille d'évaluation utilisée par le Sous-comité virtuel d'évaluation des projets pour examiner les propositions de projets nouvelles et révisées. Les modifications tiennent compte des nouvelles exigences du Fonds commun pour les produits de base (FCPB), principal donateur à l'Organisation.

Mesure à prendre

Le Comité des projets est invité à examiner ce document et à soumettre sa recommandation au Conseil.

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

Critères principaux ¹		Notes du Membre	Observations (le cas échéant)	Note
1. Le pays est-il Membre de l'OIC ?	Oui/Non			Non = rejeté
2. Le pays est-il à jour dans le versement de ses contributions à l'OIC ?	Oui/Non			Non = rejeté
3. Les initiateurs ont-ils proposé ou identifié des sources de financement, y compris un point de contact ?	Oui/Non			Non = rejeté
4. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à réduire la pauvreté des communautés rurales ?	0 – 8			8
5. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?	0 – 5			5
6. Dans quelle mesure le projet est-il susceptible d'avoir un impact à long terme, au delà de sa durée, pour les bénéficiaires ?	0 – 9			9
7. Dans quelle mesure le projet favorise-t-il l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (y compris les jeunes) de participer au projet et d'en bénéficier ?	0 – 9			9
8. Les activités du projet créeront-elles des synergies avec d'autres initiatives engagées dans les pays ?	0 – 4			4
9. Dans quelle mesure le projet fait-il la promotion d'un secteur du café durable ?	0 – 8			8
10. Les activités du projet sont-elles respectueuses de l'environnement ?	0 – 5			5
11. L'initiateur a-t-il déjà mobilisé un cofinancement ?	0 – 6			6
12. Dans quelle mesure ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?	0 – 9			9

¹ Voir la stratégie de mise en valeur du café (ICC-105-16 Rev. 1) ainsi que le document PJ-75/14 qui contient les nouveaux critères du FCPB.

Critères principaux		Notes du Membre	Observations (le cas échéant)	Note
13. Le projet est-il économiquement et commercialement viable ?	0 – 4			4
14. Le projet générera-t-il des bénéfices financiers durables ?	0 – 5			5
15. En cas de financement au moyen de prêts remboursables, le projet pourra-t-il générer assez de bénéfices pour rembourser ces prêts ?	0 – 6			6
16. L'institution à l'origine de la proposition et qui en bénéficiera a-t-elle une comptabilité ?	0 – 2			2
17. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ?	0 – 4			4
18. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 Rev. 1 ?	0 – 3			3
19. Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 30 du document ICC-105-16 Rev. 1 ?	0 – 3			3
20. L'ampleur et l'envergure du projet, y compris le budget, sont-elles judicieuses ?	0 – 3			3
21. Le projet peut-il effectivement atteindre son but ?	0 – 3			3
22. Le calendrier du projet est-il approprié ?	0 – 1			1
23. L'équipe de gestion du projet a-t-elle une bonne expérience de la mise en œuvre de ce type de projet ?	0 – 3			3
Total				100

Note : Si la réponse à l'une des questions 1 à 3 est "Non", le projet est considéré comme ne pouvant pas bénéficier du soutien de l'OIC.
Si la note totale pour l'ensemble des critères 4 à 23 est inférieure à 60%, le projet est considéré comme ne pouvant pas bénéficier du soutien de l'OIC.